

Que se cache-t-il sous les guillemets dans la presse écrite française ?

Greta Komur
Université de Haute-Alsace, Mulhouse, France
greta.komur@orange.fr

Synergies Pologne n°6 - 2009 pp. 69-78

Résumé : *Dans cet article nous proposons d'étudier l'emploi des guillemets dans la presse française. Ce sont des moyens typographiques que les grammaires classiques classent parmi les signes de ponctuation au même titre que les parenthèses ou les crochets ou encore le point d'interrogation, et la virgule. C'est sans aucun doute à cause de leur caractère graphique qu'ils n'ont guère, jusqu'à une date récente (N. Catach 1977 : 101), attiré l'attention des linguistes. Ceux-ci se sont intéressés surtout aux phénomènes de la langue parlée. On trouve leurs études principalement dans les chapitres annexes ou les introductions des grammaires normatives, dans les entrées des dictionnaires orthographiques, les grammaires des fautes et dans les manuels ou traités d'orthographe et de ponctuation. Nous sommes d'avis que les guillemets méritent plus d'attention. Premièrement, en raison de leur fréquence d'emploi : les guillemets sont en effet d'un usage extrêmement répandu dans le genre journalistique. Deuxièmement, pour leur force expressive : les guillemets constituent un moyen d'expression très puissant et très flexible, capable de modifier le statut épistémique initial des items qui sont sous leur portée. Cet article est pour nous l'occasion de passer en revue l'emploi des guillemets dans la presse en essayant pour chaque exemple significatif d'en découvrir le sens.*

Mots-clés : *Guillemets, discours rapporté, citations, modalisation autonymique*

Abstract : *In this article we propose to study the use of quotation marks in the French press. They represent typographic tools that classical grammars classify as punctuation marks, together with parentheses or brackets or question marks, and commas. This is undoubtedly due to their graphic nature that they have not, until recently (N. Catach 1977: 101), attracted the attention of linguists whose main concern has been with the spoken language. Their studies are mainly to be found in the annexes or in the introductions to normative grammars, in the entries of spelling dictionaries, in remedial grammar books, textbooks or treatises on spelling and punctuation. We believe that quotation marks deserve more attention. First, because of their frequency of use : quotation marks are indeed extremely widespread in journalese. Secondly, because of their expressive power : Quotation marks are a very powerful and flexible means of expression, capable of changing the original epistemic status of the words within their scope. This article is for us the opportunity to review the use of quotation marks in the French press in an attempt for each example to decipher their meaning.*

Key words : *Quotation marks, reported speech, quotations, autonymic modalisation*

Introduction

Lorsque nous avons choisi de nous intéresser à l'analyse du discours médiatique, très vite, les guillemets se sont imposés comme objet évident d'étude, du fait de leur emploi omniprésent dans le genre journalistique. Ils constituent des moyens typographiques que les grammaires classiques et les traités portant sur l'ensemble de la langue française classent parmi les signes de ponctuation (Riegel, Pellat, Rioul, 1994 : 94), au même titre que les parenthèses ou les crochets (Grevisse, 1993 : 169), ou que le point d'interrogation ou la virgule. C'est sans aucun doute à cause de leur caractère graphique qu'ils n'ont guère, jusqu'à une date « récente » (Catach, 1977 : 101) et à de très rares exceptions près, attiré l'attention des linguistes - qui se sont surtout intéressés aux phénomènes de la langue parlée - et que leur étude doit être cherchée principalement dans les chapitres annexes ou introducteurs des grammaires normatives, dans les entrées des dictionnaires d'orthographe, de dictionnaires de difficultés et dans les manuels ou traités d'orthographe et de ponctuation.

L'optique choisie dans ce genre d'ouvrages est soit normative soit taxinomique. Pour au moins trois raisons nous sommes d'avis que les guillemets méritent plus qu'un traitement normatif ou taxinomique. Premièrement, pour leur fréquence d'emploi. Deuxièmement, pour leur force expressive. Les guillemets constituent un moyen d'expression très puissant et très flexible, capable de modifier le statut épistémique initial des paroles qui tombent sous leur portée. Troisièmement, pour leur récupération à l'oral. Les guillemets se sont révélés d'une telle efficacité dans le langage écrit, qu'ils se sont répandus dans le langage oral sous des formes qui font concurrence à d'autres expressions épistémiques (lexicales ou autres), plus originellement orales. Ces variantes orales sont les expressions du type : entre guillemets, je cite, fin de citation accompagnées d'un geste avec les deux doigts de deux mains près de la tête indiquant « ce que je dis se trouve sous la portée des guillemets ».

2. Le statut méta-énonciatif des guillemets

Selon J. Rey-Debove « [...] le système graphique dit à la fois plus et moins que le système oral, car d'une part la ponctuation ne note pas toute la prosodie, et d'autre part elle note constamment ce que la prosodie néglige volontiers. » (1997 : 46). Des signes du système graphique et, en particulier des guillemets, « indiquent un changement de registre dans la voix et sont utilisés surtout pour présenter des paroles que l'auteur ne veut pas prendre à son compte. » (Rey-Debove, 1997 : 48). Ce sont, comme dit l'auteur, des signes métalinguistiques car leur « glose définitionnelle » implique une idée de parole. Se situant par rapport à J. Rey-Debove, J. Authier-Revuz pose « le guillemet » comme un signe « de langue écrite à part entière », qui indique un commentaire sur l'emploi du dire requérant ainsi le statut d'un « signe sur les signes. » (Authier-Revuz, 1998 : 373).

L'auteur distingue deux fonctionnements du guillemet qui s'inscrivent dans des contextes sémantico-syntaxiques différents.

Le premier, consiste à confirmer sur le plan typographique le statut autonome d'un fragment qui, en règle générale, est déjà marqué par la construction seule, comme dans l'exemple :

Mais un seul mot maudit « *journalistes* » le voilà qui se mue en taureau furieux :
« *Comment ça, journaliste ? Alors, au revoir !* » (*Le Canard enchaîné*, 21/05/08)

Le deuxième fait des guillemets « une marque linguistique autonome » (Authier-Revuz, 1998 : 374) avec sa valeur énonciative propre. Par exemple :

Après quoi Sarko a demandé à sa joyeuse bande de « *travailler* » les médias....
(*Le Canard enchaîné*, 21/05/08)

Dans le premier cas, les guillemets relèvent seulement du « degré de redondance » étant dépourvu d'un autre sens, ce qui explique, « qu'on se soit si longtemps passé de ce signe pour ces emplois, discours directs ou énoncés métalinguistiques. » (Authier-Revuz, 1998 : 374).

Dans le deuxième cas, les guillemets n'y sont pas redondants. Ils constituent un signe qui a pour fonction non plus de redoubler typographiquement le statut autonome d'une séquence, mais de s'ajouter au dire - tout comme on pourrait ajouter un autre signe, adverbe, adjectif, un commentaire, etc. - et de marquer une modalisation du dire. Ainsi, pour marquer ce fonctionnement des guillemets en tant que modalisateur du dire, J. Authier-Revuz, modifie la qualification de J. Rey-Debove, « connotation autonymique » qui, selon l'auteur, réduit le fonctionnement des guillemets au métalinguistique et à l'autonymie, et opte pour la qualification de la « modalisation autonymique » (Authier-Revuz, 1995). Les guillemets deviennent dès lors un signe de « modalisation autonymique » dans des cas où l'énonciateur souhaite ajouter un commentaire, une « boucle réflexive » sur le dire dont l'objet est acte d'énonciation en train de se faire.

J. Authier-Revuz souligne que des guillemets peuvent recevoir diverses interprétations en fonction de la configuration énonciative, ce qui conduit l'auteur à distinguer entre, d'un côté une valeur des guillemets en langue, qui est « la simple représentation du fait de dire ce mot-là » et de l'autre côté, leurs différentes interprétations en discours (1998 : 380).

En adaptant le cadre théorique où les guillemets constituent une forme particulière d'énonciation « ayant dans sa réflexivité l'énonciation pour objet » (Authier-Revuz, 1995) les guillemets journalistiques sont considérés dans notre étude sur un plan méta-énonciatif plutôt que métalinguistique.

3. Formes et fonctions des guillemets dans la presse écrite

Nous distinguons trois variantes de formes de guillemets dans le genre journalistique: /« >>/, /« <</ et /' '/, avec une nette prédominance de la forme /«>>/, souvent doublée de caractères italiques. Dans tous les cas, les guillemets constituent un signe double et entourent la partie signalée.

En ce qui concerne la *fonction* des guillemets, les journalistes font une distinction entre les « guillemets préservatifs », qui mettent en relief les mots, et les « guillemets du discours rapporté », qui servent à citer les dires d'autrui.

En nous appuyant sur la théorie méta-énonciative qui encadre la présente étude, nous souhaitons redéfinir brièvement, faute de temps, cette dichotomie posée par les professionnels du journalisme en distinguant, à l'intérieur des deux groupes, entre les guillemets métalinguistiques (ou autonymiques) et les guillemets de la modalisation autonymique. Ainsi, dans le cas des guillemets « préservatifs » nous observons d'un côté les énoncés comportant les guillemets autonymiques, redondants, employés notamment dans des énoncés métalinguistiques, par exemple :

Mais un seul mot maudit « *journalistes* » le voilà qui se mue en taureau furieux [...].
(*Le Canard enchaîné*, 21/05/08)

et de l'autre côté, les guillemets « préservatifs » relevant de la modalisation autonymique, constituant ainsi un commentaire sur le dire de l'énonciateur, par exemple :

Ces hommes ont quitté des jobs très bien rémunérés pour venir à l'Élysée « *travailler plus pour gagner moins* », par admiration pour Sarkozy. (*Le Point*, n° 1838)

Cette dichotomie est valable également pour les guillemets du « discours rapporté ». Ainsi, nous observons d'un côté les énoncés dans lesquels les guillemets confirment le statut autonome de la partie citée. Il s'agit dans ce cas des citations relevant du mode de rapport direct du discours :

« *L'aide aux victimes est une compétence de l'Etat* », précise Alexandre Fritz.
(*L'Alsace*, 9/01/09).

D'un autre côté, nous distinguons dans les guillemets du « discours rapporté » ceux relevant de la modalisation autonymique dans le cadre du discours indirect, appelés par J. Authier-Revuz (1996) « les îlots textuels » ce qui est illustré par l'exemple (2) ci-dessus. Contrairement aux guillemets autonymiques, aux guillemets de monstration, pour ainsi dire, dont la seule explication se résume au fait de montrer « ce mot là », mot qui se trouve en rupture syntaxique avec le reste de l'énoncé, constituant ainsi un corps étranger à la phrase, les guillemets de modalisation autonymique possèdent plusieurs interprétations et doivent être glosés selon les effets de discours que l'énonciateur veut produire. Le fragment qui se trouve sous leur portée est parfaitement intégré à la syntaxe de la phrase où il figure.

En employant les guillemets de la modalisation autonymique on indique discrètement, sans en donner la raison, que le discours ne coïncide pas avec lui-même. Le mot est mis en valeur tout en laissant le soin de décrypter pourquoi le journaliste attire ainsi l'attention du lecteur, pourquoi il donne dans cet endroit précisément un espace à combler. En termes journalistiques, les mots sous la portée de ce type de guillemets sont acceptés du « bout du clavier ».

Pour découvrir la raison d'emploi des guillemets le lecteur est obligé de prendre en considération le contexte ainsi que le genre discursif dans lequel ils apparaissent. Dans le genre journalistique, en s'ajoutant à un mot, les guillemets indiquent un certain jeu de mise à distance du journaliste par rapport à ce que ce dernier avance. La mise à distance, visible grâce à ce type de guillemets peut donner différentes interprétations en discours.

Ainsi, dans la séquence qui suit, il semble que les guillemets sont employés par le journaliste pour aboutir à un effet de distinction ironique. Il est facile de détecter l'attitude critique envers les hauts fonctionnaires au pouvoir à travers des mots tout à fait courants, qui sont ici marqués comme suspects par l'emploi des guillemets. Il semble que plus le terme mis entre guillemets est banal, plus l'effet de distinction est fort:

Tout ce beau monde embarque dans le « *vieil* » Airbus A319 de la flotte élyséenne, qui en compte deux. (*Le Point*, n° 1838)

La distinction ironique peut être renforcée par le commentaire du journaliste, qui indique plus ou moins précisément l'emploi des guillemets, comme dans l'exemple ci-dessous :

Il en résulte qu'une énorme majorité de Français approuvent les « *décisions* » prises par le gouvernement Fillon, lequel, et c'est normal, n'a encore pris aucune décision. (*Marianne*, n° 527)

Parfois, c'est un commentaire explicite du journaliste qui indique de quelle façon il faut « combler interprétativement le manque » (J. Autier-Revuz, 1995 : 136), par exemple :

[...] Le ministre en charge de la Fonction publique peut bien annoncer que le remplacement d'un fonctionnaire sur deux se fera de façon « *extrêmement humaine* », c'est-à-dire ne se fera pas. (*Marianne*, n° 527)

L'explication « c'est-à-dire » joue le rôle de mise en regard de deux points de vue bien différents pour référer à la même réalité du monde : d'un côté celui du ministre de la Fonction publique lui-même dont le journaliste reprend la parole, de l'autre, celui du journaliste. C'est en employant de tels marqueurs que ce dernier oriente et à l'occasion manipule l'interprétation du récepteur. L'exemple qui suit constitue un extrait de l'article intitulé « Les châteaux de la République ». Un lecteur avisé peut préjuger que la stratégie de la mise entre guillemets de « transparence » a été employée pour montrer une sorte d'indignation du journaliste :

Comme les deux têtes de l'exécutif, le ministre des Affaires étrangères a le privilège de jouir d'une résidence : le château de la Celles-Saint-Cloud et le domaine alentour, ancienne propriété de la marquise de Pompadour. [...] Savoir le coût d'entretien et de fonctionnement de ce part immobilier tient du parcours du combattant. Le ministère de la Culture, mis à contribution, renvoie vers l'Elysée, sourd aux sollicitations, en dépit de promesse de « *transparence* ». (*Le Point*, 1838)

« Transparence » est un dernier mot « à la mode », employé fréquemment dans des discours politiques que le journaliste, dans ce contexte, refuse de prendre à son compte. Ce que nous avançons se trouve confirmé dans l'exemple suivant où les guillemets véhiculent implicitement un message du type « la transparence qui est maître mot des discours officiels du gouvernement » ou « la transparence, comme on dit au gouvernement » :

La « *transparence* » ne semble pas vraiment être entrée dans les mœurs, et les contrôles des dépenses par les ministères restent aléatoires. (*Le Point*, 1838)

Le journaliste du *Point*, en écrivant l'article dont nous livrons ici des extraits, recourt à l'emploi des guillemets pour mettre à plat le discours de hauts fonctionnaires du gouvernement récemment élu et afin de démontrer à quel point les expressions tant revendiquées sont inappropriées par rapport à la réalité :

Voitures, avions, repas, émoluments, primes et logement. Enquête sur le train de vie d'un Etat « *en faillite* ». (*Le Point*, 1838)

Chaque lecteur un peu averti peut sans difficulté comprendre que l'expression concernant l'Etat, « en faillite », appartient au Premier Ministre et avec lequel le journaliste n'est visiblement pas d'accord vu le train de vie mené par le gouvernement. D'ailleurs, dans la suite de l'article le journaliste est très explicite :

Pourtant, au lendemain de sa phrase choc sur l'Etat en « *faillite sur le plan financier* », François Fillon assurait sur RTL : « *Nous avons décidé de plafonner les dépenses des ministères.* » Se gardant toutefois de préciser si ce serait en 2009 ou aux calendes grecques. Pour 2008, la réponse est claire, le projet de loi de finances accorde 528 millions d'euros de crédits à Maignon, soit autant que l'an passé. Pas d'économie, donc. (*Le Point*, 1838)

Comme nous pouvons remarquer, souvent le fait de mettre entre guillemets un élément c'est se dégager de la responsabilité quant au dire et la renvoyer à un autre. Dans les exemples (11) et (12) l'autre était le Premier Ministre, dans l'exemple qui suit, l'autre se trouvent être les conseillers des directeurs du cabinet du gouvernement :

A de rares exceptions, ces conseillers qui se sentent agressés sitôt qu'on évoque leurs revenus comparent leur situation - « *précaire* » - à celle des trésoriers-payeurs généraux qui avec leur 150 000 euros par an jouissent d'une rente. (*Le Point*, 1838)

Interpréter des guillemets signifie, nous l'avons dit, examiner la situation d'énonciation ainsi que le genre discursif dans lequel ils se trouvent employés. Nous avons pu observer que des guillemets dans un quotidien régional exigent un effort interprétatif moindre de la part du lecteur que dans un journal d'un parti politique. En effet, le quotidien régional, est destiné à un large public non spécialiste, public hétérogène, dont le point commun est de vivre dans une même sphère géographique. Il fait appel aux cœurs des lecteurs et au même système de valeurs. Tel est le cas du quotidien *L'Alsace* que nous avons choisi de citer dans notre étude. Considérons l'exemple suivant :

A la force de recevoir des coups, la mère a fini par quitter le domicile conjugal. Paniqué le fils a signalé la disposition de la « *vielle nouille* » au policiers. Une fois retrouvée, elle déballe tout aux forces de l'ordre : son fils l'injurie régulièrement (*L'Alsace*, 9/01/08)

Le journaliste entoure l'expression « *vielle nouille* » de guillemets sans doute parce qu'elle est inadaptée pour parler de cette façon d'une mère ou parce que

la responsabilité d'employer cette expression est attribuée au fils désigné par le journaliste comme « un tyran domestique » qui n'avait aucun respect pour sa mère. Les deux interprétations sont parfaitement envisageables.

Dans tous les cas, « vieille nouille » se trouve entre guillemets parce qu'elle fait partie des idées partagées largement que l'on doit le respect tout particulier à sa mère et l'insulter est inadmissible. Le journal fait ainsi appel au cŕsur du lecteur. En employant la formule aussi pŕjorative que « vieille nouille » pour parler de la mère, le journaliste souligne le fait que le fils est un homme irrespectueux ; en la mettant entre guillemets, il indique que ladite expression ne fait pas partie du systŕme de valeurs appartenant à la rŕdaction de *L'Alsace* pas plus qu'à celui des lecteurs du quotidien.

Pour que les guillemets puissent constituer l'objet d'un dŕcryptage adŕquat une complicitŕ entre le journaliste et le lecteur est indispensable. Cette impression de complicitŕ est gŕnŕalement renforcŕe lorsque le dŕcodage est rŕussi. Le journaliste, qui est censŕ connaŕtre les lecteurs auxquels il s'adresse, doit prŕvoir leur aptitude à dŕcoder le message qu'il veut transmettre et employer les guillemets en consŕquence pour ŕviter le risque de ne pas ŕtre compris. Ainsi, le journaliste entourera de guillemets les mots que le lecteur attend de lui à ce qu'ils soient entourŕs ou, au contraire, ne les entourera pas pour choquer ou provoquer une rŕaction forte de la part du lectorat. Il en va de mŕme pour le lecteur qui, pour une rŕussite interprŕtative optimale, doit connaŕtre plus ou moins l'univers idŕologique auquel appartient le journal. Considŕrions cet extrait de *Libŕation* :

La derniŕre interrogation, sortie de nouvelles notes du gŕnŕal Rondot, est directe : Chirac a-t-il, en plus, donnŕ pour consigne de balancer Sarkozy ? Ce qui pourrait signifier qu'ils ŕtaient peu ou prou, dans la connivence de falsification des listings. (*Libŕation*, 20/07/07)

On observe, dans cet exemple l'expression « balancer Sarkozy » sans guillemets, qui aurait ŕtŕ mise sans doute, dans la plupart des journaux, entre guillemets. Or l'absence de guillemets ici n'est pas surprenante. Le lecteur averti sait que ce qui dŕfinit le style de ce quotidien national, le style *Libŕ*, comme on dit, est, entre autres, le fait de mŕlanger, par les journalistes, les registres de langue. Cette libertŕ verbale illustre l'appartenance du journal à l'univers idŕologique sans tabou, dŕgagŕ de toutes sortes de prŕconçus.

Il arrive parfois que le journaliste recourt à l'emploi des guillemets pour adopter les mots de l'autre, comme dans l'exemple ci-dessous, oŕ la lecture du syntagme introducteur « Hashim Thaçŕ, a fait preuve de pragmatisme en soulignant que... » suggŕre plutŕt l'accord du journaliste avec le discours du gouvernement du Kosovo.

Malgrŕ un pedigree plus radical, le Premier ministre du gouvernement provisoire formŕ par l'Armŕe de libŕation du Kosovo (UCK), Hashim Thaçŕ, a fait preuve de pragmatisme en soulignant que « *la guerre gagnŕe, il s'agit dŕsormais de remporter la paix. Plutŕt que de parler d'indŕpendance, mieux vaut y travailler* ». (*Libŕation*, 16/12/99)

Dans le cas d'une appréciation positive, soit de la parole, soit de la personne, la barrière des guillemets qui signalent l'altérité, devient assez périssable pour démarquer catégoriquement les deux discours.

Les journalistes insistent sur la différence qu'il doit y avoir entre la reproduction exacte d'une déclaration vraiment prononcée par autrui et les propos en substance, qui correspondent à un résumé du dire d'autrui et non pas à la citation mot pour mot. Dans le premier cas, selon les journalistes, les guillemets sont obligatoires, d'un côté pour souligner la fidélité du message rapporté par rapport au message d'origine, d'un autre côté pour marquer la distance par rapport au message rapporté. En l'occurrence le message véhiculé par les guillemets est du type : « l'énonciateur a dit X, moi, le journaliste, je vous le rapporte fidèlement et je ne dis plus rien ». Dans le deuxième cas, le journaliste devrait plutôt omettre les guillemets pour se protéger aussi bien soi-même (et la rédaction du journal) contre d'éventuelles accusations d'attribution à autrui des dires inexacts, voire fictifs, que l'énonciateur en lui accordant à tout moment la possibilité de démentir les dires de la presse et par conséquent leur authenticité.

On insiste dans les rédactions de journaux sur le fait que lorsque le rapport du discours relève de la reproduction verbatim de ce qui a été dit, les règles typographiques exigent, en règle générale, que les guillemets soient doublés de caractère italique. Néanmoins, ces règles ne sont pas strictes au sein d'un journal et les marques orthotypographiques dans la presse varient d'un titre à l'autre.

Dans l'exemple qui suit, extrait de l'article concernant l'affaire des faux listings *Clearstream*, le conditionnel montre très clairement que la séquence placée entre guillemets autonymiques et doublée d'italique ne peut pas constituer ce que les journalistes appellent « la déclaration vraiment prononcée », ou encore « la citation mot pour mot », mais plutôt relève d'un discours hypothétique. Cela montre bien que la fonction primordiale des guillemets est de montrer les mots dans leur matérialité, mots sur lesquels le journaliste souhaite faire un arrêt pour y ajouter un commentaire (souvent implicite). L'authenticité de la citation ne constitue dans le genre journalistique qu'une des valeurs en discours et occupe parfois une place secondaire :

« Il faut saisir ou informer un juge. C'est une instruction du président de la République ».
C'est ce que Dominique de Villepin aurait dit à Jean-Louis Gergorin, en avril 2004, peu avant qu'il ne décide de prendre le contact avec le juge Renaud Van Ruymbeke. La remise de lettres anonymes, la dénonciation calomnieuse, la transmission des listings accusateurs auraient été avalisés au plus haut niveau. (*Libération*, 20/07/07)

En guise de conclusion

Nous avons voulu démontrer dans cet article, en nous inspirant du cadre théorique offert par J. Authier-Revuz, que les guillemets possèdent deux fonctions de base dans le genre journalistique, à savoir autonymique et modalisateur du dire. Si la première fonction est purement redondante, car servant à confirmer sur le plan typographique le statut autonome d'un fragment qui est déjà marqué par la construction seule, la deuxième fonction ouvre dans les textes journalistiques un

espace interprétatif riche et varié dont la réussite du décryptage est conditionnée par une connivence qu'entretient le journaliste avec son lecteur. Afin de s'offrir la possibilité de retenir son propre discours pour y glisser un fragment du discours autre, le journaliste utilise les guillemets de modalisation fonctionnant comme un ajout, un commentaire sur le dire en train de se faire.

En recourant à ce type de guillemets, le journaliste cultive un discours qui à la fois se confond et se distancie, offrant ainsi un lieu interprétatif à combler où au sein d'une même énonciation il se diverte, ironise, parodie, blâme, admet, refuse, bref, examine le dire autre. Dans tous les cas, les guillemets lui permettent de prendre ses distances par rapport à ce qu'il n'assume peut être pas totalement.

Bibliographie

Authier-Revuz, J. (1979) « Parler avec des signes de ponctuation », ou de la typographie à l'énonciation ». *DRLAV*, 21. p. 76-87.

Authier-Revuz, J. (1981) « Paroles tenues à distance » in : Conein, B. e.a. (éds), (1981), *Matérialité discursive*. Lille : Presses Universitaire de Lille. pp. 127-142.

Authier-Revuz, J. (1995) *Ces mots qui ne vont pas de soi, Boucles réflexives et non-coïncidence du dire*. 2 volumes. Paris : Larousse.

Authier-Revuz, J. (1996) « Remarques sur la catégorie de « l'îlot textuel » », *Cahiers du français contemporain*, 3, pp. 91-115.

Authier-Revuz, J. (1998) « Le guillemet : un signe de langue écrite à part entière », in : Defays, J.M., Rosier, L. & Tilkin, F. (éds), (1998) *A qui appartient la ponctuation?*, Actes du colloque international et interdisciplinaire de Liège, 13-15 mars 1997. Paris : Duculot, pp. 373-388.

Catach, N. (1977) *La ponctuation: recherche historiques et actuelles*. 2 volumes. NRS/HESO, in : Catach, N. (éd.), 1977, Paris-Besançon.

Chareaudeau, P. (2005) *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris : Hachette.

Colignon, J.P. (1992) *Un point c'est tout, la ponctuation efficace*, Paris : Editions du CFPJ.

Dukta, A. (2002) « La mise à distance du discours cité en français et en polonais: la traduction des incises paraît-il et dit-on dans les textes littéraires ». *Faits de Langues*, 19, *Le Discours rapporté*, pp. 99-108.

Glowinski, M. (1997) « Mowa: cytaty i aluzje ». *Prace wybrane*. t.II. *Narracje literackie i nieliterackie*. Universitet Kraków, pp. 281-291.

Grybosiova, A. (1989) « Cudzysłów jako wyznacznik języka w prasie ». *Poradnik Językowy*. 5, pp. 328-331.

Kerbrat-Orecchioni, C. (1999) *L'énonciation*. Paris : Armand Colin.

Komur, G. (2003) « L'îlot textuel et la prise de distance par le locuteur dans le genre journalistique » in *Actes du Colloque International Le discours rapporté dans tous ses états : questions de frontières*, Bruxelles : Duculot.

- Maingueneau, D. (2002) *Analyser les textes de communication*. Paris : Nathan. Université.
- Meteva, E. (2002) « La citation journalistique avec ou sans guillemets ». *Faits de Langues*, 19. pp. 117-24.
- Mouillaud, M. & Tetu, J.F. (1989) *Le journal quotidien*. Lyon : P.U.L.
- Rey-Debove, J. (1978) *Le Métalangage*, Paris : A. Colin. 2ème édition revue et augmentée 1997.
- Riegel, M., Pellat, J-CH., Rioul, R. (1994) *Grammaire méthodique du français*, Paris : PUF.